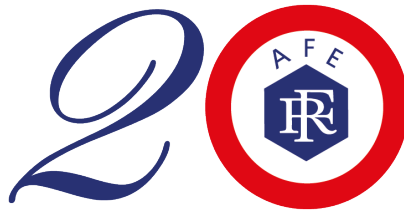


# 41<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



## Rapport de la Commission du Développement Durable et du Commerce Extérieur

**Président** : M. Pascal BOURBON

**Vice-président** : M. Bruno PLUDERMACHER

M. Alexandre BEZARDIN

M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Mme Patricia CONNELL

Mme Laurence HELAILI-CHAPUIS

M. Pierre LAVEANT

M. Loïc LE GLAND

Mme Gaëlle LECOMTE

M. Christophe LEJEUNE

Mme Pascale RICHARD

M. Jean-Luc RUELLE

M. Abdelghani YOUMNI

M. Frédéric ZUCCO

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
Mot d'introduction du Président et du vice-Président de la Commission.....	3
Compte-rendu de la Formation "L'eau: un enjeu global" .....	4
Radioscopie du Commerce Extérieur.....	6
Compte-rendu de Groupe de Travail : la Conformité Environnementale.....	7
Compte-rendu d'audition : Les métiers d'art, axe international.....	9
Compte-rendu d'audition : Fonds Vert pour le Climat et Fonds Pertes et Préjudices.....	11
Compte-rendu d'audition : Business France .....	13
Compte-rendu d'audition : L'Institut Veblen .....	15
RÉSOLUTION DD-CE/1/10.2024-gouv .....	APPENDIX 1

## Mot d'introduction du Président et du vice-Président de la Commission

En introduction, nous voudrions souhaiter la bienvenue à notre collègue **Frédéric Zucco**, nouvellement élu à l'AFE qui a rejoint notre commission lundi en remplacement d'**Audrey Leclerc**.

Dans la continuité des sujets étudiés lors de la précédente session, nous avons audité une **spécialiste des métiers de l'art à l'international** et un **spécialiste des finances vertes** en la personne de l'ancien président du fond vert pour le climat et actuel président du nouveau fond sur les pertes et préjudices, créé à l'issue de la COP28 à Dubaï.

Également dans la continuité de l'audition menée lors de la dernière session et à la suite de la création du **groupe de travail mixte universitaires-AFE** nous avons fait un bilan d'étape sur les **travaux de ce GT dédié à la conformité environnementale à l'international**.

Nous avons invité depuis plusieurs mois, le **directeur général de Business France, monsieur Laurent Saint-Martin** qui avait confirmé sa participation, mais celui-ci ayant été nommé il y a quelques semaines **Ministre du Budget et des Comptes =Publics**, c'est le Directeur Général par intérim accompagné de son équipe que nous avons audité en début de semaine.

Nous avons souhaité également faire intervenir la **Directrice de l'institut Veblen, un think-thank** composé d'économistes écologistes afin de mener une réflexion sur **des modèles de croissances économiques alternatifs**.

Notre collègue, le professeur Abdelghani YOUMNI, a axé sa traditionnelle radioscopie synthétique du commerce extérieur de la France sur les pays du BRICS

Enfin et faisant suite à la résolution présentée par notre commission et adoptée par notre assemblée en début de mandature concernant la formation de nos collègues élus sur des aspects de sensibilisation au changement climatique et au développement durable, le 3<sup>ème</sup> chapitre de ce programme de formation a porté sur **les enjeux de l'eau**, à laquelle nous avons associé la **Commission Sécurité**, compte tenu des aspects sécuritaires liés aux enjeux de l'eau.

Nous avons également, via l'Association de Promotion des Français de l'Etranger créée à cet effet, lancé la prochaine édition du **Prix du Développement Durable** de l'AFE qui sera remis lors de la 43<sup>ème</sup> session d'octobre 2025.

Le Président

Pascal BOURBON

Le Vice-Président

Bruno PLUDERMACHER

## Compte-rendu de la Formation “L’eau: un enjeu global”

**Intervenant :** Xavier Leflaive, chargé des questions d’eau à la Direction de l’environnement de l’OCDE.

**Rapporteuse :** Gaëlle Lecomte

La commission du Développement Durable et du Commerce Extérieur a fait le choix pour cette session de se concentrer sur la thématique de l’eau, sa rareté, les enjeux qui l’entourent en ce qui concerne le commerce international et les impacts de cette rareté, à savoir notamment les risques de conflits, tensions géopolitiques et même les migrations forcées. Aussi, nous avons eu la chance de recevoir un invité de grande qualité, expert sur ces thématiques, Monsieur Xavier Leflaive, qui travaille depuis 25 ans, sur les questions liées à l’eau et les réformes politiques nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Cela fait plus de 10 ans maintenant qu’il est le responsable de la « commission globale sur l’économie de l’eau » à la Direction de l’environnement de l’OCDE. Au sein de cette commission, Monsieur Leflaive a notamment supervisé plusieurs travaux axés sur l’économie de l’eau, mettant en avant le financement de l’eau et la lutte contre les contaminants émergents ainsi que soutenu des réformes politiques dans divers pays, sur quatre continents.

Et cette commission globale a justement présenté un rapport le mois dernier lors du « One Water Summit ». Notre formation a été l’occasion d’aborder certains points développés lors de ce One Water Summit mais aussi plus largement, à ce que Monsieur Leflaive apporte son regard sur la question de l’eau comme un enjeu central sur le plan des échanges internationaux. Il était essentiel pour nous, en tant qu’élus locaux des Français de l’étranger d’avoir une vision internationale de l’eau et de ses enjeux.

En effet, si nous scrutons la politique française et ses impacts ou conséquences sur les FDE, nous vivons au quotidien à l’étranger et sommes sensibles aux questions internationales. Et c’est d’autant plus vrai, qu’en vivant à l’étranger et bien nous et nos compatriotes sommes témoins et parfois, malheureusement, victimes des catastrophes naturelles.

Monsieur Leflaive a rappelé dès le début de son intervention qu’il y a eu en mars 2023 aux Nations unies la première conférence sur l’eau depuis 47 ans. Donc on peut se demander pourquoi la communauté internationale a attendu 47 ans pour parler de l’eau dans un contexte onusien. Mais la prochaine aura lieu en 2026 et la suivante en 2028. Donc on est passé d’un intervalle de 47 ans à tous les deux ou trois ans. et cela montre clairement qu’il y a un intérêt, une envie de la communauté internationale de se pencher sur les questions liées à l’eau.

Même chose pour le changement climatique. Un des messages qui ressort des travaux de la Commission mondiale pour l’économie de l’eau, c’est que nous n’atteindrons jamais les deux degrés d’objectifs si on ne prend pas en compte les problèmes liés à l’eau.

En ce qui concerne la relation entre eau et climat, on constate qu’il y a de moins en moins d’eau dans les sols et de plus en plus d’eau dans l’atmosphère, ce qui va, pour la première fois dans l’histoire de l’humanité, déplacer et perturber l’origine des pluies. Dans un premier temps, le cycle hydrologique a été une victime du changement climatique, puisqu’un climat plus chaud, potentiellement plus sec, accélère l’évaporation de l’eau des sols ; et donc des sols plus secs et plus d’eau dans l’atmosphère. Dans un deuxième temps, on se rend compte que le cycle hydrologique est devenu aujourd’hui un accélérateur du changement climatique.

Un point sur la relation eau et commerce, on n’échange pas d’eau tel quel sur les marchés toutefois, la plupart des produits qu’on échange dans le commerce contiennent de l’eau. Et notre intervenant a pointé du doigt ce que l’on appelle “le Virtual Water Trade”, c’est-à-dire le commerce d’eau virtuelle. Il y a toute une filière économique autour de l’eau. Par exemple, l’Espagne va connaître des périodes de sécheresse mais va investir dans la désalinisation de l’eau qui va servir à arroser des tomates qui

vont être exportées. Sauf que, la désalinisation est l'une des techniques qui coûte le plus cher et cette eau est utilisée pour échanger un produit, en l'occurrence qui a une faible valeur économique. Ce qui est finalement un mauvais choix économique mais aussi une aberration écologique.

Enfin quelques mots sur les enjeux géopolitiques autour de l'eau. Monsieur Leflaive était plutôt optimiste. Il rappelle que bien sûr, l'eau, est un sujet de tension, mais c'est aussi peut-être le dernier sujet sur lequel les pays vont vraiment se mettre autour de la table pour discuter ou négocier car obligés de trouver une solution sur la gestion de nos rivières transfrontalières par exemple, l'enjeu étant vital pour les états et les populations.

Monsieur Leflaive nous a fait un exposé absolument passionnant, que nous avons filmé, conformément à la résolution encadrant le cycle de formation, avec un regret, toujours le même me direz-vous, puisque session après session je reviens en plénière en portant le même message : et c'est bien évidemment que nous n'avons toujours pas bénéficié de l'aide du secrétariat général afin de filmer avec les moyens du MEAE.

## Radioscopie du Commerce Extérieur

**Rapporteur :** Abdelghani Youmni

La présentation est accessible sur la page des travaux de notre commission sur le site de l'Assemblée des Français de l'Étranger : <https://www.assemblee-afe.fr/-commission-du-developpement-durable-et-du-commerce-exterieur-84-.html>

Messages clés :

- La croissance française atteindrait 0,5 % en moyenne annuelle en 2024 pour un taux de chômage de 7,3% : le grand paradoxe (9,6% en 2017 pour une croissance de 2,3%)
- Le déficit commercial Français s'améliore à -40 Md€ au 1er semestre 2024, contre -45 Md€ au 2nd semestre 2023.
- La facture énergétique continue de se réduire au 1er semestre 2024 (à 30,8 Md€ après 32,2 Md€ au 2nd semestre 2023) : dépréciation du pétrole, baisses du coût du fret et du cours du pétrole et du gaz.
- L'excédent du solde des services progresse à +26 Md€ au 1er semestre 2024, contre +17 Md€ en 2023 : performance des services de voyage.
- Les services financiers atteignent un excédent de 7,6 Md€ au 1er semestre 2024 contre 5,7 Md€ au 2nd semestre 2023.
- La France reste, en 2023, pour la 5e année consécutive, le pays le plus attractif d'Europe pour les investisseurs étrangers.
- Le déficit de la balance des échanges de biens s'est réduit à 39,7 milliards d'euros après 45,2 milliards (effet recul de l'inflation et dépréciation du dollar).
- La balance des revenus est déficitaire de -6,0 Md€ au 1er semestre 2024, après un excédent de +6,3 Md€ au 2nd semestre 2023 : revenus primaires (rémunérations et revenus des investissements) et revenus secondaires (administrations publiques et envoi des fonds des travailleurs français à l'étranger).
- Juin 2023-juin 2024 : les entrées nettes de capitaux atteignent 49,4 milliards d'euros contre 54,5 milliards en 2023
- Les investissements de portefeuille (acquisition d'obligations ou d'actions) enregistrent des entrées nettes de 103,3 milliards d'euros contre 216 milliards en 2023.
- Les exportations du secteur aéronautique augmentent de 1,9% et retrouvent le niveau de 2019 (4,3% PIB et 65 Mds€ de CA).
- Les exportations de parfums et cosmétiques (industrie de luxe) et métallurgie progressent de 8% (8,9 milliards d'euros).
- Les échanges du secteur automobile connaissent une contraction de 8% au premier semestre. La France n'a produit que 1,5 million de véhicules légers en 2023 comparé aux 3,5 millions d'unités fabriquées en 2005.
- Les échanges des biens d'équipements ont reculé de 4%.
- Les exportations pharmaceutiques progressent de 5% (2,9 milliards d'euros).
- La facture énergétique continue de se réduire au 1er semestre 2024 (à 30,8 Md€ après 32,2 Md€ au 2nd semestre 2023) : dépréciation du pétrole, baisses du coût du fret et du cours du baril de pétrole.

## **Compte-rendu de Groupe de Travail : la Conformité Environnementale**

**Rapporteuse :** Gaëlle Lecomte

Lors de la 40<sup>ème</sup> session, notre commission avait fait le choix de se pencher sur les mises en conformité et règles environnementales qui s'appliquent aux entreprises françaises présentes à l'international. Ce choix avait été fait car il participait à notre volonté de corréliser les deux concepts fondamentaux sur lesquels portent notre commission à savoir, Développement Durable d'un côté et Commerce Extérieur de l'autre. La conformité environnementale est un sujet grandissant pour plusieurs raisons. D'abord parce que les crises climatiques et dégâts environnementaux liés à l'empreinte de l'activité humaine, ne peuvent plus être niées, ensuite parce que les entreprises sont des acteurs clés qui jouent un rôle central dans cette activité humaine est sont un levier de changement mais aussi parce que l'Union Européenne légifère de plus en plus et que les Etats, européens ou non, se penchent également sur la conformité environnementale.

C'est pourquoi, nous avons donc auditionné Madame Sabrina Dupouy, maître de conférences en droit privé à l'université de Clermont-Ferrand, spécialiste en droit de l'environnement et notamment du "contrat et l'environnement" et dont les thèmes de recherches croisent le droit privé, et plus particulièrement le droit des affaires, avec le droit de l'environnement. A l'issue de cette audition, Madame Dupouy nous avait proposé de travailler conjointement autour d'un Groupe de Travail sur la conformité environnementale. Alors évidemment, ce genre de proposition ou sollicitation étant rare, notre commission a finalement décidé d'accepter cette offre.

Nous considérons que c'est une excellente opportunité afin de produire un texte et du contenu plus conséquent qu'une simple restitution ou qu'une simple résolution. Notre commission y voit la possibilité de produire un rapport qui puisse servir de Guide Pratique destiné à nos entreprises françaises présentes à l'international en matière de compliance environnementale. Notre objectif étant de rendre le rapport final en mars 2025 lors de la 42<sup>ème</sup> session.

Le Groupe de Travail s'est réuni à plusieurs reprises depuis la dernière session et nous pouvons d'ores et déjà faire un point d'étape, qui s'avère fructueux.

En effet, nous avons déjà le cadre du rapport et avons réunis les éléments disons plus théoriques, en lien notamment avec les textes de lois.

A ce stade, le document présente la notion de compliance environnementale comme une responsabilité imposée aux entreprises par l'État, les obligeant à adopter des stratégies pour respecter les normes environnementales. Contrairement aux règles rigides, la compliance repose sur des objectifs à atteindre, laissant aux entreprises la liberté de choisir comment y parvenir. Ce cadre associe éthique et droit, basé sur des normes fondamentales telles que le droit à un environnement sain. Elle s'applique à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et met l'accent sur la proactivité, comme la détection et la gestion des risques.

Le texte détaille les obligations des entreprises, comme l'élaboration de plans de vigilance, la cartographie des risques, et la mise en place de mécanismes d'alerte et de suivi.

Par ailleurs, notre rapport insistera sur le devoir de bon comportement environnemental ainsi que les conséquences du non-respect de la compliance sur la société avec un focus notamment sur les relations d'affaires ainsi que sur les Points de Contact Nationaux (PCN). En ce qui concerne le non-respect d'une mesure de compliance, cela peut entraîner des sanctions telles que la rupture d'un contrat ou de la responsabilité contractuelle. Mais cela peut aussi entraîner la perte de confiance envers la société et aussi, disons-le, impacter très négativement sa réputation mais le non-respect de la compliance sur la société peut aussi amener à la non-attribution de marché public.

Peut-être deux mots également sur Les PCN, qui sont mis en place dans chacun des Etats adhérents aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et qui sont chargés de promouvoir ces principes et de répondre à des saisines pour non-respect des droits de l'homme, des normes du travail ou encore des normes environnementales. La composition de ces PCN varie d'un pays à l'autre : dans le cas de la France, les PCN sont des représentants d'un ou plusieurs ministères et associent des représentants publics des représentants d'organisations professionnelles ou syndicales.

Enfin, la deuxième partie de nos travaux qui aura lieu pendant l'inter session portera principalement sur les Recommandations destinées aux entreprises. Nous avons déjà identifié la rédaction de contrats et les chartes d'entreprises.

Nous allons, entre autres, conseiller aux auteurs des plans de vigilance de ne pas hésiter à souligner clairement les dysfonctionnements auxquels l'entreprise se heurte parfois, notamment à l'étranger, dans son souci de faire respecter les droits humains et les libertés fondamentales. Il nous semble en effet que la transparence en ce domaine ne peut être perçue ensuite favorablement par des juges qui seraient saisis d'une action en responsabilité et qu'elle devrait pouvoir atténuer les responsabilités engagées, en faisant apparaître que la tâche de l'entreprise était loin d'être aisée et que celle-ci a fait son possible pour prévenir les risques liés à son activité et surtout ceux découlant de l'intervention de ses partenaires locaux. À cet égard, l'entreprise, sans prétendre au statut de lanceur d'alerte, ne doit pas hésiter à s'inspirer de l'esprit qui préside à l'exigence contemporaine de transparence et de révélation des risques, et de faire ainsi en amont tout son possible pour que la preuve ultérieure de sa vigilance ne soit pas ultérieurement trop compromise.

De même, nous conseillerons aux entreprises de formuler des clauses de vigilance et de les adapter aux spécificités des relations contractuelles que les sociétés donneuses d'ordre entretiennent avec leurs fournisseurs et sous-traitants. L'adaptation des clauses doit également veiller à ce que fournisseurs et sous-traitants ne soient pas, finalement, du fait d'autres clauses présentes dans le contrat, soumis à des injonctions contradictoires ou, à tout le moins, difficilement conciliables, et par ailleurs, les sanctions conventionnelles peuvent opportunément, au moins dans certains cas, faire prévaloir la mise en conformité ou encore l'exception d'inexécution sur la résiliation pure et simple.



## **Compte-rendu d'audition :** **Les métiers d'art, axe international**

**Auditionnée** : Odile Hainaut, Référente sur la stratégie nationale en faveur des métiers d'art

**Rapporteurs** : Pierre Lavéant, Pascale Richard

**Finalité de l'audition** : Pour donner suite à notre audition de M. Galerneau en mars 2024, notre commission s'est intéressée au plan de "Stratégie nationale en faveur des métiers d'art" énoncé dans le rapport Métiers de la main, Métiers de demain, Métiers d'Art publié le 30 mai 2023, et en particulier à son 5ème axe, "Développer les métiers d'art à l'international".

Mme Odile Hainaut, Française installée à New York, fondatrice, avec son associée Claire Pijoulat, des salons "Oui Design !" et "Wanted Design" dès 2011 pour mettre en avant le design français aux Etats-Unis, a été nommée la référente sur cet axe.

Pour rappel, nous savons qu'avec un chiffre d'affaires global de 19 milliards, 8 milliards sont faits à l'export par 60 000 entreprises, couvrant 281 métiers. Cette bonne tenue à l'export dans différentes régions du monde (Russie, Amérique du nord, Asie, Moyen Orient) permet une stabilisation du marché et des commandes.

Un plan de stratégie nationale a été lancé en 2023 sur trois ans. Cinq référents ont été nommés : Gabrielle Légeret, référente pour la jeunesse ; Yann Grienenberger, référent pour les territoires ; Hervé Lemoine, référent pour la création, la recherche et l'innovation ; Héloïse Leboucher, référente pour la formation, et Odile Hainaut. Cette dernière estime que le travail accompli jusque-là sur ce cinquième axe "Développer les métiers d'art à l'international" est positif.

Dans le cadre de son travail, Mme Hainaut a toujours privilégié le dialogue entre le commercial et le culturel, et les échanges avec les autres acteurs (Elle a ainsi créé le réseau Transatlantic Cultural Exchanges). Elle a appliqué les mêmes recettes comme référente et a identifié trois priorités. Premièrement, identifier les zones du monde où il faut être présent. Ainsi le mobilier national a été encouragé à être présent sur certains événements. Les ateliers d'Art de France ont participé au "lancement des révélations" en Chine. Pour Mme Hainaut, il reste d'autres zones avec des opportunités qui n'ont pas encore été développées. Elle a cité l'exemple du Maroc. Deuxièmement, tenir compte de la grande diversité des métiers d'art (281) qui peuvent aller des artisans aux manufactures, et ainsi adapter l'offre à l'international. Troisièmement, prendre en compte tous les acteurs : ministères, Business France, Institut français, le mobilier national, les chambres et métiers d'art, ateliers d'art de France, l'institut du savoir-faire. Pour Mme Hainaut, ce sont eux qui peuvent identifier les artisans français prêts à exporter. Elle a insisté sur l'importance de bien sélectionner l'entreprise qui peut se lancer à l'international, une entreprise solide qui peut clairement identifier son savoir unique qui n'existe pas dans le pays destinataire.

Chaque organisme a son rôle en propre - Business France est missionné pour aider les entreprises d'art, souvent sous le statut particulier d'Entreprise Patrimoine Vivant (EPV), et les encourager à être présentes lors de grandes manifestations (Biennale de Chine, Art de vivre à la française en Inde, ...). L'institut Français est chargé de la représentation et de la communication, et le Mobilier National, de prêts-, mais c'est la collaboration entre ses acteurs qui est nouvelle. Ainsi, les chambres de métiers d'art, les ateliers d'Art identifient les candidats pour l'international alors que Business France les accompagne avec un fonds dédié, une bourse de 5000 euros pour 400 artisans. Autre exemple : à New York, les Services culturels, l'Institut français et Business France ont relancé en Mai 2023 Oui Design et accompagné cinq ou six artisans qui, pendant cinq jours, ont partagé leur savoir-faire avec des professionnels.

Pour Mme Hainaut, les artisans se focalisent volontiers sur les marchés nord-américain et saoudien qui ne conviennent pas forcément. Business France produit des études pour mieux conseiller et

orienter (Etats-Unis, Japon pour les métiers de la décoration, Suède pour la mode et bientôt Arabie Saoudite et Royaume-Unis).

Une revue dédiée a ce programme devrait être publiée en janvier 2025 (Budget de 45 000 EUROS)

Lancée par Mme Rima Abdul Malak, alors Ministre de la Culture, cette initiative sur les métiers d'art est en attente tout comme le statut des référents qui espèrent le renouvellement de leur mission.

## **Compte-rendu d'audition : Fonds Vert pour le Climat et Fonds Pertes et Préjudices**

**Auditionné** : Jean-Christophe Donnelier, Co-Président du Fonds Pertes et Préjudices.

**Rapporteur** : Loïc Le Gland

Nous avons eu l'honneur d'auditionner M. Jean-Christophe Donnelier, co-Président du Fonds Pertes et Préjudices depuis avril 2024, et qui avait occupé la fonction de co-Président du Fonds Vert pour le Climat de 2021 à 2023. M. Donnelier fut aussi le représentant de la France pour ces 2 institutions.

Il détaille les rôles, fonctionnements, impacts et défis associés à ces deux fonds, essentiels à la gouvernance climatique mondiale.

### **Le Fonds Vert pour le Climat (GCF)**

Créé en 2010 dans le cadre de l'Accord de Paris, le Fonds Vert pour le Climat est devenu opérationnel en 2017. Il vise à soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du changement climatique. La gouvernance repose sur un conseil de 24 membres, répartis entre 12 pays développés et 12 pays en développement, selon une classification datant de 1992.

L'objectif initial de 100 milliards d'euros de financement annuel reste difficile à atteindre : seulement 15 milliards ont été mobilisés à ce jour, avec des contributions majeures de la France (1<sup>er</sup> contributeur), de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Les États-Unis, bien que prometteurs, n'ont pas encore concrétisé leurs engagements. Les instruments financiers du fonds incluent des prêts, des dons et d'autres facilités, avec un portefeuille de projets atteignant 60 milliards d'euros, répartis dans 130 pays et organisations.

En termes d'impact, le fonds a touché plus d'un milliard de personnes en renforçant leur résilience. Il a également permis d'éviter 3 milliards de tonnes de CO2 grâce à des projets tels que l'agriculture durable, les assurances climatiques et les transports publics hybrides. Toutefois, le Fonds Vert pour le Climat fait face à des critiques sur sa bureaucratie jugée lourde, rendant l'accès difficile pour les petits acteurs locaux. Malgré cela, des améliorations dans les critères de qualification et d'accréditation sont en cours.

### **Le Fonds Pertes et Préjudices**

Le Fonds Pertes et Préjudices, créé lors de la COP27 en 2022, a pour objectif de répondre aux impacts climatiques irréversibles, tels que les incendies, les inondations ou la montée du niveau des mers, qui n'ont pu être ni atténués ni adaptés. Hébergé par la Banque Mondiale à Washington avec un centre de réunions à Manille, il a reçu un engagement initial de 750 millions USD en 2023. Les premières décisions de financement sont attendues pour 2025.

Ce fonds se distingue par des critères d'éligibilité plus élargis que ceux de la Banque Mondiale ou du Conseil de Sécurité, permettant ainsi à des pays comme le Yémen ou l'Iran de bénéficier d'un soutien. Contrairement à une simple compensation financière (terme réfuté par les pays développés), les financements visent des solutions pérennes, telles que la relocalisation de populations ou l'adaptation des infrastructures. Bien qu'ambitieux, le fonds est confronté à des défis, notamment un manque de financement suffisant et des délais importants dans le traitement des dossiers, souvent causés par une gouvernance complexe.

### **Complémentarité des deux fonds**

Le Fonds Vert pour le Climat et le Fonds Pertes et Préjudices poursuivent des objectifs complémentaires. Le premier est proactif et préventif, soutenant des projets pour réduire les impacts climatiques futurs, tandis que le second est réactif, répondant aux besoins immédiats des pays déjà touchés par des catastrophes climatiques.

Le Fonds Vert se concentre principalement sur l'atténuation et l'adaptation, avec une attention accrue sur des initiatives de grande envergure, mais souffre d'une bureaucratie lourde. En revanche, le Fonds Pertes et Préjudices vise à fournir des solutions durables aux impacts irréversibles, bien que sa mise en œuvre soit encore en cours.

### **Conclusion et recommandations**

Ces deux fonds jouent un rôle essentiel dans la gouvernance climatique mondiale. Cependant, pour maximiser leur efficacité, il est impératif d'accélérer les contributions financières et de simplifier les processus bureaucratiques. Le Fonds Vert doit devenir plus accessible aux petits acteurs locaux, tandis que le Fonds Pertes et Préjudices doit renforcer sa gouvernance et ses capacités institutionnelles.

Enfin, il est crucial que les pays développés respectent leurs engagements financiers pour garantir une réponse efficace et équitable aux défis climatiques actuels et futurs.

## **Compte-rendu d'audition : Business France**

### **Auditionnés :**

David Hubert, Directeur du réseau international

Benoît Tribus, Directeur général par intérim

Julien Landfried, Directeur de la communication et des affaires publiques

**Rapporteurs :** Patricia Connell et Abdelghani Youmni

### **Objectifs de l'audition**

L'audition avait pour but d'évaluer les missions actuelles de Business France, notamment dans le contexte de la réorganisation en cours de l'organisme, ainsi que les actions entreprises pour soutenir les entreprises françaises à l'international. Les discussions ont également porté sur les défis rencontrés, la gestion des subventions publiques, et les pistes d'amélioration pour une meilleure efficacité dans la promotion de l'attractivité à l'exportation de l'économie française.

### **Réorganisation et modèle économique**

Business France a récemment engagé une réorganisation interne à la suite du départ de certains cadres. L'arrivée de nouveaux directeurs, comme David Hubert à la tête du réseau international, vise à renforcer son efficacité pour mieux accompagner les entreprises françaises à l'étranger et attirer des investissements étrangers (IDE) en France.

Le modèle économique de Business France repose sur un financement mixte, combinant des subventions publiques et des revenus générés par des prestations payantes auprès des entreprises. Pourtant et malgré une augmentation des missions confiées, le budget alloué par l'État reste stable, ce qui nécessite une gestion rigoureuse des ressources.

### **Accompagnement des entreprises françaises à l'international**

En 2023, Business France a accompagné environ 13 500 entreprises, majoritairement des PME, générant 3,3 milliards d'euros de contrats additionnels à l'export. Cette action s'appuie sur des dispositifs tels que :

Les Pavillons France : Plus de 110 salons internationaux annuels permettant aux entreprises françaises d'accéder à de nouveaux marchés.

Opérations BtoB : Organisation de rencontres avec des grands comptes à l'étranger pour faciliter la conclusion de partenariats stratégiques.

Le taux de maintien à l'export des entreprises accompagnées par Business France s'élève à 42 %, signe d'un impact significatif.

### **Relance du Programme VIE**

Le Volontariat International en Entreprise (VIE), a connu un ralentissement pendant les deux années de la pandémie, aujourd'hui il reprend de plus belle avec plus de 11 500 jeunes en poste à l'étranger depuis le milieu de l'année 2023. Ce programme offre des compétences et un capital humain qualifiés aux entreprises souhaitant conquérir de nouveaux marchés.

### **Attirer des investissements étrangers en France**

Business France joue également un rôle central dans l'attractivité des territoires. En 2023, 55 % des projets d'investissement étrangers en France ont été soutenus par ses équipes, surtout dans des secteurs comme la transition énergétique, les nouvelles technologies, et l'industrie 4.0.

### **Synergies avec Atout France**

Il a été évoqué la possibilité d'une fusion avec Atout France, l'organisme chargé de la promotion touristique. Bien que des discussions aient eu lieu à plusieurs reprises par le passé, elles n'ont pas encore abouti. L'objectif serait de mutualiser les ressources pour renforcer la promotion de la France à l'international, aussi bien pour les entreprises que pour le secteur touristique.

### **Défis à relever et perspectives**

Malgré les succès obtenus, Business France fait face à des défis importants :

**Réduction des subventions publiques** : L'organisation doit continuellement optimiser son modèle hybride pour maintenir ses performances malgré la pression et les coupes budgétaires.

**Réindustrialisation et transition écologique** : Business France s'aligne avec les objectifs de France 2030 pour encourager la transition vers une économie décarbonée et soutenir la réindustrialisation du pays.

**Accompagnement des PME** : Les principaux obstacles pour les entreprises françaises à l'international sont le manque de moyens financiers et humains ainsi que l'incertitude liée aux marchés étrangers.

### **Conclusion**

L'audition a mis en lumière le rôle essentiel de Business France dans la promotion des entreprises françaises à l'exportation et l'attraction d'investissements étrangers. En 2023, avec 3,3 milliards d'euros de contrats générés et plus de 11 500 jeunes VIE déployés, l'impact de ses actions est indéniable mais il reste perfectible.

Cependant, pour maintenir cette dynamique, il est impératif d'assurer un financement stable. Business France reste un pilier de la stratégie de réindustrialisation et du rayonnement international de la France. En garantissant les ressources financières nécessaires, l'organisme pourra continuer à soutenir les entreprises françaises dans un environnement global de plus en plus compétitif.

*(Voir la résolution qui a émané de cette audition)*

## **Compte-rendu d'audition : L'Institut Veblen**

**Auditionnés :** Mme Mathilde Dupré, co-directrice de l'Institut Veblen

**Rapporteurs :** Frédéric Zucco

**L'Institut Veblen** pour les réformes économiques est un think-tank français créé en 2010, qui œuvre pour la transition vers un mode de développement soutenable et une économie socialement juste, en promouvant les idées économiques et les politiques publiques en faveur de la transition écologique. Association à but non lucratif, apaisan, il est dirigé par Dominique Méda, sociologue et haute-fonctionnaire.

L'institut publie des études liées à l'économie du développement et notamment les 9 limites planétaires représentant les seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer et pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr. Ce concept est rattaché à des considérations également sociales jusqu'à développer l'idée de placer l'économie réelle entre le plancher social (normes sociales minimales) et le plafond économique viable (en deçà de la surconsommation des ressources terrestres et de la destruction de la planète).

Deux parties ont été abordées lors de notre audition : une première concernant 1) les politiques européennes en matière de développement durable (DD) et une seconde concernant 2) les freins au changement vers davantage de soutenabilité.

### **Politiques européennes en matière de Développement Durable**

Le Green Deal dit également « **Pacte vert pour l'Europe** », approuvé en 2020, est un ensemble d'initiatives politiques de la Commission européenne dont l'objectif principal est de rendre l'Union européenne (UE) neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Le plan consiste à examiner chaque loi existante en fonction de ses mérites climatiques, et également à introduire une nouvelle législation sur l'économie circulaire, la rénovation des bâtiments, la biodiversité, l'agriculture et l'innovation. En substance, il s'agit de découpler le modèle économique de l'utilisation des ressources. Cela passe par des grandes stratégies telles que : l'énergie propre ; la neutralité climatique ; une Industrie durable (l'introduction de la politique industrielle d'économie circulaire par exemple) ; une politique de « produits durables » (réduction du gaspillage de matériaux) ; des méthodes d'agriculture biologique à utiliser en réponse à la stratégie « De la ferme à la table » (durabilité alimentaire ainsi qu'au soutien accordé aux producteurs agriculteurs et pêcheurs) ; l'élimination de la pollution ; la mobilité durable (réduction des émissions des moyens de transport) ; la biodiversité et la santé des écosystèmes ; la loi sur la restauration de la nature ; la finance durable.

De l'aveu même des agences européennes, l'ensemble de ces objectifs est très ambitieux et l'UE n'est elle-même pas certaine d'y arriver. Cependant, le volontarisme de l'UE est présent, rappelé en cela par le rapport sur la compétitivité de l'économie européenne de Mario Draghi (septembre 2024), ancien président de la Banque centrale européenne (BCE), qui a mis en avant trois axes pour relancer la croissance au sein de l'UE : l'innovation dans le domaine des technologies numériques, la décarbonation et la réduction des dépendances en matières premières.

La traduction concrète pourrait être, à côté des publications d'indicateurs habituels bien connus comme le PIB, des indicateurs de richesse alternatifs et complémentaires, tels ceux élaborés par le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement) comme, entre autres, l'indice de développement humain (IDH), l'indicateur de participation des femmes (IPF), l'Indice de pauvreté humaine (IPH), l'indice de santé social (ISS).

Obligatoirement, cette stratégie impacte directement les accords de libre-échange (tels que le CETA, le Mercosur, l'ALÉNA, ...) en y introduisant des clauses miroirs (respect des mêmes normes de

production sur le plan sanitaire, social, et environnemental), des contraintes sur les importations au regard de la question environnementale et donc la nature des échanges, le type de produit ou encore l'impact sur le climat.

Pour arriver à ces objectifs, trois leviers économiques peuvent être actionnés : l'effet d'échelle (accroissement des volumes pour réduire les coûts), l'effet de composition (la spécialisation de la production) et l'effet technologique (diffusion des pratiques les moins impactantes). Les études des économistes démontrent qu'il est difficile de mesurer les impacts mais que l'effet d'échelle l'emporte.

A ce stade, il s'agit d'agir sur 3 grandes variables :

- 1) L'effet de serre et le CO<sub>2</sub> : l'impact de la production des biens représente 25 % des émissions ou encore 1/3 des importations de l'UE.
- 2) Les barrières au Commerce : favoriser les productions propres par rapport aux productions polluantes, par exemple.
- 3) Le transport : 40% des trajets internationaux sont dédiés au transport de l'énergie (gaz, pétrole)

L'UE a donc commencé à agir afin de diminuer l'impact des importations. Il s'agit notamment de la mise en place :

- De la Directive d'ajustement carbone aux frontières
- De la suppression de l'allocation à polluer gratuitement
- De la législation sur la déforestation importée (reportée d'une année, en 2025) et autres production polluante (caoutchouc, huile de palme, viande de bœuf, soja, cacao...). Ceci se traduit par le concept de diligence raisonnée imposant aux producteurs de connaître complètement la chaîne de valeur de ses approvisionnements)
- De l'abaissement des limites résiduelles des produits impactant au seuil de détection sur certaines molécules comme les néonicotinoïdes.

L'objectif lié à la santé est clair et incite les autres états membres à une mise à niveau vers le haut.

Il s'agit aussi de lutter contre les tentatives de détournements des règlements et décisions politiques en cours. Les exemples suivants sont cités : production et exportation de substances interdites dans l'UE vers des pays tiers qui en retour renvoie des produits ayant utilisé ces mêmes substances dans le processus de la vie du produit ; exportation de produits plastiques à usage unique bien que leur usage soit interdit au sein de l'UE.

### **Protection des investissements**

La clause de protection des investissements (CPI) est un élément clé dans les accords bilatéraux ou multilatéraux sur les investissements, visant à sécuriser les droits des investisseurs étrangers dans un pays hôte. Cependant, elle est sujette à de nombreuses critiques, tant sur le plan juridique qu'économique et environnementale. Elle produit un déséquilibre de pouvoir en faveur des investisseurs étrangers, qui sont souvent plus puissants que les états hôtes, qui, par crainte d'être attaqués (comme RWE aux Pays-Bas, Vattenfall en Allemagne), sont contraints à changer des lois et règlements, remettant en cause leurs politiques publiques (principalement environnementales et sociales), ceci ayant un effet dissuasif sur la régulation et conduisant à une concurrence déloyale envers les entreprises locales.

Ce procédé permis par l'OMS contourne les contraintes environnementales.

Le GIEC lui-même indique dans ses rapports que ce type de dispositifs contentieux est un obstacle à l'action climatique.

La tendance est à exclure ces clauses dans les accords actuels. Les USA ont suspendu certains accords et indiquent vouloir dans les futurs accords mettre l'accent sur d'autres points que le seul accès au



marché. Le Brésil, lui, a toujours exclu, les clauses de protection comme le font les USA et comme l'a toujours fait le Brésil. Et point important, bien qu'ils aient été à l'origine, le Canada, les USA (et donc bien sûr le Mexique suivra) enlèvent le mécanisme de protection des investissements dans le dernier accord ALÉNA.

Sous cette acception se cache en fait le pouvoir du monde des affaires aux contraintes environnementales qu'imposent les nouvelles réglementations. En effet, elles mettent souvent à mal certaines ventes de produits et marchandises qui ne répondent plus aux nouveaux critères environnementaux. Des actions juridiques sont alors entreprises par des sociétés contre les états eux-mêmes pour rupture de contrats globaux, d'accords commerciaux non respectés, qu'ils soient bilatéraux ou de commerce. Il s'agit clairement d'un procédé permis par l'OMS afin de contourner les contraintes environnementales.

Les principaux acteurs sociaux et engagés dans la santé et l'environnement ainsi que l'OCDE estiment que les accords de Paris (2.1.c) priment sur ces clauses mais le combat juridique est incertain.

Nous sommes donc dans une période charnière de volonté politique de faire évoluer le commerce vers de meilleures pratiques éthiques, mais cette évolution est freinée en cela par de nombreux acteurs économiques, dont les intérêts sont climaticides.

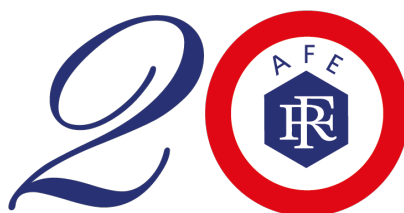
### **Conclusion :**

Depuis l'accord de Paris et sa ratification par la plupart des pays, une série de réglementation a vu le jour non uniquement en Europe mais également dans des pays à haute conscience écologique (Costa Rica par exemple). Des modèles macro-économiques basées sur un développement économique lié aux ressources finies et polluantes sont remis en cause. Ainsi, entre le mythe de la croissance infinie à laquelle certains opposent la décroissance, (ces deux notions restant liées au PIB), le concept de post-croissance prend de l'ampleur avec de nouveaux indicateurs davantage liés à la préservation du vivant, de la santé des humains et de la planète.

Les Français de l'Étranger, via une nouvelle approche d'un Commerce Extérieur responsable et durable pourraient en être, dans l'intérêt conjugué de la France et de la planète, des acteurs de grande importance et des ambassadeurs de la transition écologique.

# 41e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

14 au 18 octobre 2024



## RÉSOLUTION DD-CE/1/10.2024-gouv

**Objet : Ressources et moyens - regroupement Business France et Atout France**

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

### VU

- Le décret n° 2014-1571 du 22 décembre 2014 relatif à l'agence Business France.

### CONSIDÉRANT

- La déclaration de politique générale du 1er octobre 2024 faite par le Premier Ministre: « *Nous mutualiserons et regrouperons des agences, des opérateurs et des fonds qui partagent des objectifs communs, comme Business France et Atout France* ».
- La mission de Business France de mettre en œuvre une stratégie de communication et d'influence visant à développer le commerce extérieur et l'image économique de la France à l'international.
- Le contrat d'objectifs et de moyens de Business France pour la période 2023-2026.
- La baisse des crédits budgétaires alloués à Business France pour les programmes 134 et 112 dans le cadre du Projet de loi de finances 2025.
- L'ampleur du déficit commercial français (127 mds d'Euros en 2023)

### DEMANDE

- Le maintien des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan Business France 2023-2026, compte tenu de la situation déficitaire de notre commerce extérieur et des missions variées de cet opérateur public national dans le soutien à l'exportation des entreprises françaises.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	x	x
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		